



La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC Mondiale

Juin 2022
NEWSLETTER N°16

EDITO

Chères et chers collègues MONDIALISTES,

L'ensemble de l'équipe CFE CGC La MONDIALE profite de votre Gazette du mois de juin 2022 pour effectuer un focus sur la QVT (qualité de vie au travail) - actualités du CSE et avancées sur les négociations salariales. Vos élus CFE-CGC continuent de porter vos inquiétudes lors des instances dédiées, bien évidemment pour les NAO que nous souhaitons voir commencer dès septembre 2022 compte tenu de l'inflation galopante.

Comme indiqué par la Direction lors de la mise en œuvre d'une enquête sur les déplacements et la transition écologique et énergétique : "Nous ne sommes donc ni en retard ni en avance, mais nous sommes là où nous sommes." À méditer.....

Bien syndicalement



Julie Lucas
Déléguée Syndicale Centrale adjointe



Cyril Franches
Délégué Syndical Central

FOCUS DE JUIN



- Qualité de vie au travail 2022
- Actualités : Intéressement, UP et ANCV
- Négociations salariales où en sommes-nous
- Lettre à monsieur Bruno ANGLES

La QVT au sein d'AG2RLM : VASTE PROGRAMME !



Les négociations relatives à la QVT viennent de s'ouvrir entre la Direction et les représentants syndicaux AG2R et LM. C'est une première dans le Groupe. Une date de négociation est programmée au mardi 05 Juillet 2022 .

La Direction nous annonce une négociation au long cours afin d'aboutir selon sa volonté à un accord pragmatique, et opérationnel.

Le Code du travail prévoit que l'employeur engage au moins une fois tous les quatre ans une négociation portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur qualité de vie au travail.

Dans le Groupe, la dernière négociation sur le sujet avait été entamée en 2018, puis suspendue après quelques réunions.

Mais que recouvre le terme de QVT ?

La définition de la QVT est issue de l'Accord National Interprofessionnel du 19 juin 2013.

Au-delà de ce texte, la qualité de vie au travail recouvre en réalité un ensemble de champs assez large et il est parfois difficile de la définir précisément. D'autant que la démarche en elle-même encourage une définition et une mise en œuvre de la "QVT" propre à chaque entreprise, en fonction de ses caractéristiques et d'une vision construite collectivement avec les salariés.

En synthèse, le terme supporte plusieurs acceptations couramment utilisées.

- La qualité de vie au travail vise d'abord le travail, les conditions de travail et la possibilité qu'elles ouvrent ou non de « faire du bon travail » dans une bonne ambiance, dans le cadre de son organisation.
- La qualité de vie au travail désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises, d'autant plus quand leurs organisations se transforment.
- La qualité de vie au travail peut se concevoir comme un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation.
- Les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent leur perception de la qualité de vie au travail.

La QVT – Une négociation qui s'étale dans le temps

Lors des premiers échanges avec la Direction il nous a été présenté un diagnostic complet et qualitatif, établi par un cabinet extérieur qui a accompagné la DRH dans ses réflexions. Le but étant d'aboutir à un plan d'action efficace de sorte que l'accord QVT AG2RLM soit un levier de transformation et de performance.

Le consultant a effectué un pré-diagnostic sur la base des données socio-économiques, et de celles issues du dialogue social. Puis il a conduit moins d'une centaine d'entretiens semi-directifs, représentatifs des métiers, des territoires et des niveaux hiérarchiques.

Les thèmes abordés étaient les suivants :

- Sens accordé au travail
- Qualité des outils et environnements de travail
- Qualité de l'organisation du travail
- Qualité des relations au travail
- Qualité de leur projet professionnel



L'étude présentée apporte des résultats contrastés mais néanmoins intéressants, permettant une analyse fine de la perception de la qualité de vie au travail au sein du Groupe.

Cependant, cette dernière devra être évaluée plus globalement et croisée avec les données provenant d'un baromètre quantitatif adressé à tous les collaborateurs, ce que la Direction s'est engagée à mener dans le cadre du plan d'Entreprise 20-22.

La Direction ne nous a pas encore dévoilé son projet mais comme elle aime à le dire, l'accord QVT ne doit pas se cantonner « à mettre un baby-foot et des canapés dans tous les bureaux ». Gageons qu'elle soit apte à écouter les salariés et disposée à mettre les moyens humains et financiers pour agir sur les multiples axes de progrès en terme de qualité de vie de travail.

ACTUALITES : SUPPLEMENT INTERESSEMENT

Nous venons de signer l'accord pour un supplément d'intéressement.

Conformément aux dispositions de l'accord d'intéressement signé le 25 juin 2021, le bénéfice du présent accord est réservé aux seuls salariés de l'Entreprise justifiant d'une ancienneté au moins égale à trois mois dans l'Entreprise au 31 décembre 2021, que le salarié soit présent ou non à cette date.

Les périodes de suspension du contrat de travail ne sont pas déduites pour le calcul de l'ancienneté.

Pour un collaborateur présent à temps plein toute l'année, le montant individuel sera de 500 € bruts.

Ce montant pourra être abondé à hauteur de 50% s'il est placé sur le PERCO (si cela n'a pas déjà été fait).

Vous trouverez ci-après le planning de son traitement :

Date	Qui	Action
14/06/2022	AG2R	Dépôt des fichiers des salariés bénéficiaires
20/06/2022	HSBC	Informations adressées aux salariés concernant l'ouverture de la rubrique liée à l'Intéressement : <ul style="list-style-type: none">• Envoi d'un mail aux salariés détenant une adresse mail faisant mention de l'ouverture de la rubrique internet• Envoi d'un courrier pour les autres salariés faisant mention de l'ouverture de la rubrique internet
20/06/2022	HSBC	Ouverture de la campagne sur internet et saisie possible des réponses
04/07/2022	Salariés	Date limite de réponse (sur internet) avant 17H

Pour les collaborateurs demandant le versement immédiat de la somme, ce versement aura lieu avec la paie du mois de juillet.

ACTUALITES

CHEQUES DEJEUNER

Le **plafond** à 38 € des titres-restaurant 2021 est maintenu jusqu'au 30 juin 2022. Dans les restaurants uniquement, le **plafond** journalier des titres-restaurant est maintenu à 38 € jusqu'au 30 juin 2022. L'utilisation des titres-restaurant le week-end et les jours fériés y est également possible jusqu'à fin juin 2022

Malheureusement, le plafond **revient à 19€ dès le 01 juillet** et utilisation habituelle.

CHEQUES VACANCES ANCV 2022/2023

Vous communiquez votre Avis d'Imposition 2021 avant le 31 août 2022, une fois votre quotient enregistré, vous vous inscrivez à la prestation entre le **6 juin et le 2 septembre 2022**.

Vous avez toujours le choix entre 3 montants d'épargne

Vous bénéficiez d'un abondement C.S.E. selon votre quotient

Inscription et modalités sur votre site du CSE via l'intranet

Nouveauté 2022 ANCV papier se digitalise et devient ANCV CONNECT





Une force à vos côtés

J'EN VOUS TOUS



Négociations salariales 2022 : où en sommes-nous ?

Réservé Salarié



L'augmentation générale des salaires de 1,2 % pour les seuls salaires inférieurs à 35000 euros pour AG2R et 38 000 euros pour LA MONDIALE avait provoqué le refus de toutes les organisations syndicales d'une telle baisse de pouvoir d'achat.

**Le 14 avril un mouvement social intersyndical
avait été organisé.**

A la suite de cette mobilisation, un sondage auprès de l'ensemble des salariés AG2R LA MONDIALE a été diffusé par les organisations syndicales pour décider de la suite du mouvement.

Aujourd'hui, en juin 2022, où en sommes-nous ?

C'est pour échanger avec vous sur la situation que l'ensemble des organisations syndicales AG2R et LA MONDIALE vous invite à une réunion sur le temps de travail.

Le 14 juin de 10 heures à 11 heures 30

le 16 juin 2022 de 14 heures à 15 heures 30

(vous pouvez choisir la date qui vous convient)

Inscription via le lien disponible sur vos sites syndicaux

A l'issue de votre inscription, vous recevrez directement dans votre boîte mail une invitation Teams.



LETTRE A MONSIEUR BRUNO ANGLES



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Une force
à vos côtés



Monsieur le Directeur général,

Les négociations salariales pour l'année 2022 se sont terminées sur un constat d'échec. Un procès-verbal de désaccord a été soumis aux partenaires sociaux qu'ils ont unanimement refusé de signer, défendant qu'une solution de compromis devait être trouvée entre vos propositions et celle de l'intersyndicale inter-groupe, constituée sur une proposition de hausse salariale pour tous. Vous avez cependant décidé d'appliquer une mesure unilatérale d'augmentation de 1,2% des salaires pour les salariés ayant un salaire annuel inférieur à 35 000 euros pour AG2R et 38 000 euros pour LA MONDIALE.

L'ensemble des organisations syndicales du groupe AG2R LA MONDIALE ne peut pas se satisfaire de cette situation.

En effet, votre mesure ne concerne qu'un tiers de vos collaborateurs.

D'autre part, nous constatons que l'inflation a atteint 5,2% sur un an en mai et que les prévisions de hausse sont inquiétantes pour le pouvoir d'achat des salariés.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales vous remercie de planifier d'ores et déjà pour la rentrée de septembre de nouvelles réunions de négociation sur le sujet des augmentations collectives.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour les représentants des organisations syndicales :

CFDT AG2R Frédéric Labaeye

CFDT LA MONDIALE Olivier Brioul

CGT AG2R Gregory Marmet

CGT LA MONDIALE Benjamin Legrand

UNSA Laurent Ruiz

CFE CGC AG2R Michel Alesso

CFE CGC LA MONDIALE Cyril Franches

FO AG2R El Hadi Ramache

FO LA MONDIALE Karine Prevost

SUD Solidaires Cédric Richard

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

En rejoignant la CFE-CGC, vous participerez à la défense active de votre emploi, de votre métier, de votre avenir.

A la CFE-CGC, nos militants et adhérents sont des professionnels comme vous, ils font les mêmes métiers que vous et rencontrent les mêmes difficultés que vous !

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise est un geste de dialogue social constructif et d'avenir.

Vous avez envie de faire bouger votre entreprise ? Agissez aujourd'hui pour ne pas subir l'avenir !

Pour ADHERER, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués syndicaux, ils pourront vous donner toutes les explications :

Cyril FRANCHES

Délégué Syndical Central CFE CGC LA MONDIALE (SNAPA)

Laure BERNARD

Déléguée Syndicale (SNCSA)

Patrick BENNEZON

Délégué Syndical (SNIA)

Samuel PERROTTET

Délégué Syndical (SNAPA)

Stéphane OLLIVIER

Délégué Syndical (SNAPA)

Georges WAKNINE

Délégué Syndical (SNCSA)

Julie LUCAS

Déléguée Syndicale Centrale Adjointe (SNCSA)



Lamondialecfecgc.fr



@cfecgc_alm



CFE-CGC La Mondiale



Cyril Franches

- ÊTRE ÉCOUTÉ ET DÉFENDU
- ÊTRE INFORMÉ DES RÉALITÉS DE VOTRE ENTREPRISE
- ÊTRE EN MESURE D'ANTICIPER ET PESER SUR LES DÉCISIONS DE L'EMPLOYEUR
- ÊTRE ACTEUR DANS LES DÉCISIONS PRISES PAR NOTRE SECTION
- ÊTRE RESPONSABLE, CONSCIENT DU RÔLE QUE JOUE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN
- ÊTRE PARTICIPATIF DANS LA VIE DU SYNDICAT
- ET ENFIN, BÉNÉFICIER D'UN ENSEMBLE DE SERVICES DONT UNE PROTECTION JURIDIQUE

Faites-nous remonter toutes vos remarques et si vous avez des sujets spécifiques que vous souhaiteriez que nous abordions, merci de nous envoyer un mail à l'adresse suivante cfecgc.lamondiale@yahoo.fr